

Communiqué de presse
Paris le 24 mai 2024

La FHP et les syndicats de médecins libéraux suspendent le mouvement d'arrêt d'activité prévu à partir du 3 juin

Ce mouvement concernait les 1030 cliniques et hôpitaux privés, où exercent plus de 40 000 médecins, spécialistes libéraux.

Pour l'hospitalisation privée, les engagements et les décisions prises par le gouvernement soutiennent le principe d'équité de traitement entre les différents acteurs de l'hospitalisation. Les échanges se poursuivent dans les jours à venir.

Les médecins spécialistes libéraux qui exercent dans les établissements privés ont reçu le texte de la convention médicale qui nécessite une analyse juridique et politique approfondie.

L'ensemble des acteurs, établissements et médecins prennent acte de ces avancées, mais resteront extrêmement vigilants sur le respect et l'impact de l'ensemble des propositions pour les établissements et pour les médecins libéraux.

Ce mouvement historique a permis de renforcer l'unité de notre secteur qui doit rester un pilier essentiel et indispensable pour l'accès à des soins de qualité pour tous les Français et sur tout le territoire.